tous les districts où il y a des groupes protestants et Catholiques, et aujourd'hui, il y a cent vingt écoles où la religion est enseignée. Voilà le résultat. Des groupes de nos concitoyens au Manitoba grandissaient dans une totale ignorance, et aujourd'hui, au lieu de cet état de choses, vous avez cent vingt écoles où les enfants reçoivent l'éducation, et, pardessus tout, l'instruction religieuse, et non seulement cela, mais ils apprennent à parler, à lire et à écrire la langue de leurs ancêtres. M. Bergeron dit qu'une demi heure, c'est peu. Laissez-moi vous dire ce qu'il en a coûté au gouvernement Greenway pour accorder cette concession. Je vous le dirai en quelques mots de M. Bergeron lui-même, extraits d'un de ses discours reproduits par le "Journal," le nouvel organe conservateur français. "Il est très vrai, dit-il, que le pape a déclaré que le règlement est incomplet, inefficace et inacceptable, mais il recommande le calme pour le présent, et les rouges en ont profité pour dire que la question est réglée. Mais la province du Manitoba en a aussi profité pour secouer le joug de Greenway et confier ses affaires à Hugh John Macdonald."

C'est-à-dire que le peuple du Manitoba, d'après M. Bergeron, a chassé du pouvoir M. Greenway, à cause des concessions qu'il avait faites. Selon M. Bergeron, si M. Greenway n'avait pas accordé ces concessions, que la justice demandait, à mes compatriotes et co-religionnaires, M. Greenway serait encore au pouvoir à Winnipeg, et M. Hugh John Macdonald ne l'aurait jamais défait

UN MOYEN CONSTITUTIONNEL

Mais si cela n'est pas satisfaisant ni acceptable il y a un moyen constitutionnel à prendre et ce moyen c'est de soulever la question sur le parquet de la Chambre des Communes. M. Bergeron l'a-t-il fait! Jamais, au grand jamais Il en donne la raison dans son dernier discours au Monument Nationel, la voici: Il dit que son parti n'a plus la responsabilité de cette affaire dans le Parlement fédéral. Quel raisonnement de la part d'un homme qui se prétend chef de parti! M. Bergeron et ses amis ont ils aucune responsabilité dans l'élaboration du tarif? Non.

Alors pourquoi font-ils des propositions pour changer les droits? M. Bergeron et ses amis ont-ils quelque responsabilité dans les questions de finance? Suivant le raisonnement de M. Bergeron, ils n'en ont pas. Alors pourquoi discutent-ils la question financière devant la Chambre? M. Bergeron et ses amis ont-ils quelque responsabilité dans l'administration des chemins de fer du pays? Sinon, pourquoi critiquent-ils l'administration? Ont-ils quelque responsabilité dans l'affaire Vitaline? Cependant ils font des motions à ce sujet.

Maintenant si M. Bergeron a des convictions relativement à la question des écoles; si lui et ses amis ne font pas un jeu des convictions politiques d'un grand peuple, s'ils croient que le règlement n'est pas satisfaisant, pourquoi ne font-ils pas dans la question des écoles ce qu'ils ont fait au sujet du contrat de la Vitaline? M. Bergeron n'a fait aucune proposition sur la question des écoles parce que ses amis s'accordent sur cette question comme chiens et chats; parce qu'il lui serait impossible de trouver même une minorité dans son parti pour le suivre sur cette question-là. Si M. Bergeron ne trouve pas le règlement satisfaisant' je dis que le règlement est perfectible; il peut être perfectioné. En 1896, M. Greenway assistant à un banquet de l'hôtel Windsor, dit que le règlement pouvait être amélioré et il ajouta qu'il serait toujours prêt à recevoir les plaintes de la minorité. M. Greenway n'a plus le pouvoir. C'est un des amis de M. Bergeron qui l'a, M. Hugh John Macdonald, et si le règlement est perfectible, qu'ils le perfectionnent eux-mêmes car il n'est plus entre mes mains ni en celles de mes amis, il est entre les mains des amis de M. Bergeron.

LA GUERRE DE L'AFRIBUE SUD

Le parti conservateur sachant qu'il n'a rien autre chose sur quoi baser son opposition, s'efforce de soulever le préjugé d'une province contre une autre. Le parti conservateur essaie secrètement, sur cette dangereuse question, de soulever la province de Québec: Je veux dire la conduite du gouvernement dans la guerre d'Afrique. Nous avons entendu parler du pamplet No. 6. Dans ce pamplet, on me voue aux gémonies parce que j'ai permis aux Canadiens de s'entrôler dans l'armée britannique et parce que le gouvernement a payé les frais du transport des contingents. Ce pamphlet a été publié en français. Dans une autre brochure, rédigee en anglais, on me reproche autre chose. D'avoir envoyé des troupes en Afrique? Non, mais d'avoir hésité à préparer l'expédition. Cette dernière brochure a été distribuée pendant la dernière session du parlement. Sir Charles Tupper voyant quelle impression provoquait ce double jeu, a répudié le pamplet No. 6. Mais quoi qu'il ait fait, je vous prends à témoin, que le pamplet No 6 continue son œuvre de destruction dans les campagnes, malgré la répudiation de sir Charles Tupper, et que l'on s'en sert pour battre en brèche le gouvernement.

J'ai le droit de faire allusion à ces tactiques et d'en dénoncer la déloyauté, et de discuter la question de l'envoi des volontaires, sans peur sans et sans reproche. Certain d'avoir fait mon devoir en cette occasion mémorable, il n'est pas nécessaire d'en dire beaucoup plus long. Je pourrais pendant une demi-heure vous parler du malheureux différend anglo transvalien. Personnellement, je crois à la justice de la cause de l'Angleterre. Je ne pense pas que les frontières d'un pays doivent toujours rester les mêmes. Quand un pays attire sur son territoire des étrangers et leur impose des taxes, il contracte le devoir de les traiter comme il traite des propres citoyeus. Malheureusement, la difficulté ne pouvait être réglée par la diplomatie. Kruger avait ordonné aux Anglais de quitter l'Afrique. Un courant d'indignation émut le cœur des Anglais dans le monde entier dont la sympathie pour leurs compatriotes du Transvaal devint irrésistible C'est alors qu'on me demanda d'envoyer des volontaires en Afrique A remarquer qu'il y a ici comme au Transvaal deux populations différentes. Naturellement, la conduite du président Kruger blessa profondement nos concitoyens anglais; mais après tout, nous sommes, nous aussi, sujets de Sa Majesté, et je ne vois pas pourquoi nous aurions refusé à ces concitoyens la satisfaction de prendre les armes pour leurs frères.

Je suis de l'école de Lafontaine. En 1841, lorsqu'on nous imposa l'Union, à ceux qui prétendaient qu'on en devait pas accepter le nouveau régime, parce qu'il avait été conçu dans une pensée homicide M. Lafontaine répondit: Acceptons l'Union qui a été conçue dans une pensée d'homicide: nous ne ferons l'instrument de notre liberté. Notre salut est dans l'alliance avec les réformistes du Haut-Canada.

Il est de l'intérêt des Réformistes des deux provinces de s'unir sur le terrain législatif dans un esprit de paix, d'union, d'amitié et de fraternité. L'effet de cet alliance est d'obtenir pour nous Canadien-français, les droits qui nous ont été enlèves par l'acte de l'Union. Par cet acte la langue française a été proscrite. Mais en 1849 grâce à l'allianse de Lafontaine et de Baldwin, les chefs des réformateurs du Haut Canada présentaient un bill pour indemniser ceux dont les propriétés avaieut été détruites en 1847.

Messieurs, je vois ici devant moi des vieillards qui se rappellent peut-être du jour terrible où les ennemis de la liberté constitutionnelle incendièrent le parlement canadien. Pourquoi? Parce qu'un gouvernement canadien réformiste avait passé une mesure de justice en faveur de ceux qui avaient été victimes de l'insurrection.

Au moment où le feu consumait l'édifice un homme se levait pour défendre cette mesure de justice. Etait-ce un Canadien-français? Etait-ce Lafontaine? Etait-ce Viger? Non, messieurs, c'était un Canadien-anglais, Samuel Hugh Blake, père illustre d'un fils plus illustre encore.

Telle a été aussi ma politique, et je répète que le salut du pays, aujourd'hui comme en 1847, repose dans l'alliance des libéraux français. Messieurs, si nous voulons avoir justice, ce n'est pas assez pour nous de donner un simulacre de justice. Il nous faut être généreux et respecter les sentiments de ceux dont nous voulons être respectés; Quand nos concitoyens anglais nous demandaient d'envoyer des troupes au Transvaal, j'ai cru de mon devoir d'agir comme je l'ai fait, et je soumets ma conduite à l'appréciation de mes concitoyens, à quelque religion ou quelque nationalité qu'ils appartiennent.

SUS AUX PRÉJUGÉS.

On me combat avec les armes les plus déloyales. Je suis prêt à rencontrer mes adversaires face à face, où ils voudront, à armes égales; mais je n'ai que du mépris pour ceux qui font appel aux préjugés religieux et nationaux. Vous avez entendu Sir Charles Tupper dire à Montréal que je veux imposer au Canada un système de fédération impériale en vertu duquel les affaires du Canada seraient administrées à Londres et le Canada devrait payer cinquante millions de piastres par année pour le soutien de l'armée et de la marine britanniques. Quelle absurdité!

Si je me faisais l'avocat d'un pareil projet, d'une mesure aussi folle, aussi absurde, je vous demanderais, mes compatriotes, de voter contre moi. Demander à mettre le Canada sous le contrôle du parlement anglais! Quelle absurdité! Sir Charles Tupper, au moment où il portait contre moi cette accusation, avait sous ses yeux une résolution que j'ai moi-même proposée et fait adopter à une assemblée des premiers ministres des colonies, à Londres, et qui se lit ainsi:

" Les premiers ministres, ici réunis, sont d'avis que les relations actuelles entre l'Angleterre et ses colonies sont absolument satisfaisantes dans les circonstances présentes."

DEVOIRS DU CITOYEN BRITANNIQUE.

Voilà ma politique. Je suis citoyen britannique. J'accepte toute la responsabilité et tous les devoirs que comporte ce titre dont se sont prévalus tous mes compatriotes depuis Papineau jusqu'à Lafontaine pour réclamer leurs droits. En acceptant les droits de citoyen britannique, les Canadiens-Français en ont aussi accepté les responsabilités.

Le but que je poursuis est la fondation d'une nation au Canada. Certes, je suis un sujet britannique Je ne crois pas que le titre de Canadien soit incompatible avec celui-la, mais avant tout je suis Canadien. Le Canada est mon pays et le Canada pour moi n'est pas seulement la province de Québec, mais tout le territoire qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique. L'œuvre à laquelle je me suis voué, j'y convie mes compatriotes.

Comment pourrai-je vous remercier dignement de cette gigantesque démonstration. Les paroles me manquent pour exprimer mes sentiments. Je vois ici des représentants de toutes les classes de la population, des hommes qui ont fait leur marque dans le commerce, des ouvriers, des hommes de profession, en un mot toute la population de Montréal. Mais s'il est pour moi un sujet d'orgueil et de satisfaction, c'est de voir devant moi la jeunesse, qui est l'espoir du pays. Les étudiants de Laval et les étudiants de McGill. Ils appartiennent à des races différentes. Les uns et les autres vénèrent la mémoire de leurs aïeux, mais ce qu'ils chérissent encore plus que le passé, c'est l'espoir de l'avenir. Ces jeunes gens sont notre espérance. Dans vingt ans ils auront pris notre place. Alors, je ne serai plus ici. Je serai délivré des soucis de la politique, mais qu'il me soit permis de leur rappeler que la haine ne doit jamais servir de base au patriotisme; qu'il n'est pas nécessaire de haïr les autres pays pour aimer le sien. Qu'ils aient toujours à l'esprit cette grande vérité proclamée par Lafontaine, que les habitants de ce pays doivent vivre dans l'union, la paix, l'amitié, la fraternité. Union, paix, amitié et fraternité, c'est la devise que je vous propose, ô mes compatriotes! Je n'ai peut-être pas le droit de faire appel à votre patriotisme. Pourtant, oui; je l'ai, parce que c'est vous qui m'avez placé à la tête du pays Je remettrais bientôt ma cause entre vos mains. Je ne doute pas du résultat, si vous daignez vous souvenir de la devise: Union, paix, amitié et fraternité.

Et rappelez-vous toujours que notre suprême ambition doit être: le Canada avant tout et toujours.

POUR RIRE

Dernière calinotade:

—Tiens, Barnabé, qui passe, là-bas! Il n'est donc pas mort?

—Voyons, s'écrie Calino, réfléchis avant de parler! S'il était mort il serait en deuil.

M. X gros négocient, vient de perdre un procès qui durait depuis plusieurs années.

Il écoute le libellé du jugement. "Attendu ceci, attendu cela; attendu autre chose, attendu, attendu etc."

—Sapristi? s'écrie-t-il, c'est donc ça que j'ai attendu si longtemps!

Un Gascon et un Provençal discutent à propos des calvities précoces causées par le soleil du Midi.

—Etonnant, mon cher! Je vous montrerai à Toulouse des enfants qui viennent au monde sans un cheveu sur la tête.

Scalpee

Montreal,—A la brasserie de la Canadien Brewing Co., 218 avenue Delorimier, une jeune fille nommée Cordelia Trudeau s'est fait prendre la chevelure dans un rouleau à vapeur près duquel elle travaillait. Avant qu'on ait pu se porter à son secours, elle a eu la chevelure arrachée On a immédiatement immobilisé les machines et la jeune fille a été transportée dans le bureau de l'établissement, en attendant la voiture de l'hôpital Général mandée en toute hâte. Le Dr. Henry a fait d'abord les pansements d'urgence, puis la victime a été conduite à l'hôpital, où on lui a prodigué les soins les plus empressés. Elle a recouvré connaissance ce matin, mais son état en encore critique.

Mlle Trudeau est âgée de 20 ans.